



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2018 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa
Madame la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad et Denis Gignac

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur le Trésorier, Michael Finnerty.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

Monsieur le conseiller Yvan Labelle est absent de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

01-001-18 Ouverture de la séance

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Francis Juneau

D'ouvrir la séance ordinaire du 22 janvier 2018. Il est 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

01-002-18 Ordre du jour

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Francis Juneau

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

- 01-001-18 Ouverture de la séance
- 01-002-18 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes**3. Adoption de procès-verbaux du conseil**

- 01-003-18 Adoption de procès-verbaux

4. Conseil d'agglomération

4.1. Orientations du conseil

- 01-004-18 Orientation du conseil sur les sujets discutés aux séances du Conseil d'agglomération

4.2. Autres sujets

- 01-005-18 Adoption d'une résolution visant à rejeter le budget d'agglomération 2018 tel que proposé

5. Sécurité publique

- 01-006-18 Modifications de la signalisation conformément au règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement

6. Développement communautaire

- 01-007-18 Renouvellement de l'entente entre le Cégep John Abbott et la Ville relativement à l'utilisation des installations sportives du Centre sportif Casgrain

7. Urbanisme

- 7.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

- 7.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

- 7.3. Autres sujets

8. Services techniques

- 8.1. Autorisation de dépenses.

- 01-008-18 Entente intermunicipale – Utilisation d'un site de dépôt de neiges usées de la Ville de Kirkland pour la saison 2017-2018

- 8.2. Conclusion de contrats

- 8.3. Acceptation de plans

- 8.4. Réception de travaux

8.5. Autres sujets

- 01-009-18 Présentation et approbation du plan/calendrier d'élimination des raccordements inversés (Ri) sur le territoire de la Ville

9. Environnement

10. Développement économique et touristique

11. Finances

11.1. dons / promotions / aides financières

- 01-010-18 Aide financière aux organismes à but non lucratif – dons / promotions / aides financières

11.2. Autres sujets

- 01-011-18 Adoption du budget du mois de janvier 2018
01-012-18 Adoption des comptes
01-013-18 Renouvellement de contrat d'entretien de réseau informatique 2018 - Firme T3i
01-014-18 Autorisation de dépenses à la suite de la conclusion de contrats antérieurs à l'année 2018

12. Administration et greffe

12.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

12.2. Opérations Immobilières

12.3. Autres sujets

- 01-015-18 Adoption du code d'éthique et de déontologie des membres des comités de la Ville

13. Ressources humaines

13.1. Contrats et ententes

13.2. Autres sujets

14. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

- 01-016-18 Présentation du projet et avis de motion du règlement numéro 764-1 modifiant le règlement numéro 764 relatif à des mesures touchant l'occupation et l'entretien des bâtiments afin d'élargir sa portée à tout le bâtiment
01-017-18 Présentation du projet et avis de motion du règlement numéro 799 sur la taxation 2018
01-018-18 Présentation du projet et avis de motion du règlement numéro 800 relatif aux tarifs pour l'année 2018
01-019-18 Présentation du projet et avis de motion du règlement numéro 801 sur les modalités de publication des avis publics

01-020-18 Présentation du projet et avis de motion du règlement numéro 803 sur le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

15. Dépôt de documents

16. Levée de la séance

01-021-18 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 7 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 32 et s'est terminée à 19 h 44 se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 ^{er} intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'action de la Ville afin d'être prêt à toute éventuelle inondation printanière; Suivi concernant sa demande de dépôt sur le web de l'enregistrement des séances; Retour sur une plainte au MAMOT de 2015 relativement à l'article 322 L.c.v.
2 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> Stationnement d'hiver sur rues, politique de tolérance pendant la période des fêtes; suggestion d'affichage de cette tolérance sur le babillard électronique; cause des problématiques de déneigement sur la rue Saint-Joseph;
3 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> S'enquiert de la réponse de la CIT Presqu'île quant à la demande du conseil de dévier leur trajectoire d'autobus et de la nécessité d'apposer cette signalisation;
4 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> Demande de remblai du fossé vis-à-vis la courbe sur la rue Zénon-Gareau; témoin de plusieurs sorties de route et de véhicules renversé dans le fossé.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

01-003-18 Adoption de procès-verbaux

ATTENDU QUE la greffière a préparé le document suivant :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 décembre 2017;

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Tom Broad

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

4.1. ORIENTATIONS DU CONSEIL

01-004-18 Orientation du conseil sur les sujets discutés aux séances du Conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire d'une municipalité liée doit se prononcer au Conseil d'agglomération sur les sujets à l'ordre du jour en se basant sur les orientations obtenues du conseil municipal;

ATTENDU QUE seul le maire peut participer aux rencontres mensuelles du Conseil d'agglomération conformément au décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Ryan Young

De mandater le maire de la Ville à prendre toutes décisions jugées appropriées sur les dossiers à l'ordre du jour des séances du conseil d'agglomération pour toute la durée de son mandat, en se basant sur les informations obtenues et celles présentées lors des réunions, et ce, dans les meilleurs intérêts de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4.2. AUTRES SUJETS

01-005-18 Adoption d'une résolution visant à rejeter le budget d'agglomération 2018 tel que proposé

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a conclu une entente avec le Gouvernement du Québec le 29 juillet 2016, en ce qui concerne les mesures transitoires de compensation financière dans le cadre du transfert de l'Hôpital Sainte-Anne du Gouvernement Fédéral au Gouvernement du Québec, le 1^{er} avril 2016;

ATTENDU QUE cette entente prévoyait un volet permettant de neutraliser l'effet du transfert de l'Hôpital sur le calcul de la quote-part d'agglomération de Montréal pour la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

ATTENDU QUE l'Arrêté ministériel concernant les nouvelles règles de calcul du potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses de l'agglomération pour les années 2017 à 2019, a été publié dans la Gazette Officielle du Québec le 2 août 2017;

ATTENDU QUE l'agglomération de Montréal a adopté lors de la séance du Conseil d'agglomération le 24 août 2017 le règlement

modifiant le règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts générales par les municipalités liées (exercice financier 2017);

ATTENDU QUE les nouvelles règles du calcul du potentiel fiscal engendraient une diminution totale du montant de la quote-part générale (incluant le service de l'eau) de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue de 3,437 M\$, répartie sur 3 ans à la hauteur d'un montant 1,145 M\$ pour les années 2017-2018-2019;

ATTENDU QUE le conseil d'agglomération a déposé, le 10 janvier dernier, son budget 2018 qui, s'il est adopté, se traduira par une augmentation moyenne de 5,3 % des quotes-parts qui seront versées à l'agglomération par les 15 villes de banlieue de l'île de Montréal;

ATTENDU QUE la diminution du montant de la quote-part générale (incluant le service de l'eau) projetée au budget 2018 pour la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue est de 650 330 \$ au lieu de 1,145 M\$, soit un écart défavorable de 494 670 \$;

ATTENDU QUE ledit budget d'agglomération 2018 a été préparé par la nouvelle administration Plante-Dorais uniquement, sans consultation préalable avec les villes de banlieue;

ATTENDU QUE le montant versé par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à l'agglomération de Montréal en 2017 pour la quote-part générale (incluant le service de l'eau), était de 8,87 M \$, soit 48,2 % du budget total de 18,4 M\$ de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ce qui, à notre avis, représente déjà plus que sa juste part pour les services dispensés par l'agglomération;

ATTENDU QUE selon les nouvelles règles de calcul du potentiel fiscal des municipalités de l'Agglomération de Montréal, la quote-part générale 2018 (incluant le service de l'eau) de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue devait s'élever à 7,72 M\$, soit 43,8 % du budget total 2018 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

ATTENDU QUE selon le budget 2018 de l'agglomération de Montréal, si ce dernier est adopté tel que déposé le 10 janvier 2018, le montant de la quote-part générale (incluant le service de l'eau) qui devrait être payé par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue s'élèverait à 8,22 M\$, soit 46,6 % du budget 2018 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

ATTENDU QUE le budget 2018 de l'Agglomération de Montréal tel que déposé par le 10 janvier 2018 ne rencontre pas les objectifs visés dans l'entente avec le gouvernement du Québec et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, à savoir de neutraliser

l'effet du transfert de l'hôpital sur les finances municipales de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue demande à la Ville de Montréal de revoir le budget 2018 d'agglomération de Montréal, afin que ce dernier soit conforme aux objectifs visés par l'entente avec le Gouvernement du Québec, à savoir de neutraliser l'effet du transfert de l'hôpital sur les finances de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

QUE le conseil accorde son appui sans réserve à Madame le Maire Hawa et à ses collègues maires de l'Association des municipalités de banlieue dans leurs efforts concertés de collaboration avec l'administration Plante-Dorais pour réexaminer le budget d'agglomération 2018; et

QUE des copies de la présente résolution soient envoyées au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au Ministre de la Santé et des Services sociaux, à notre député du comté de Jacques-Cartier et à la Mairesse de la Ville de Montréal.

Un vote est demandé par Madame le maire Paola Hawa.

Pour

Dana Chevalier
Ryan Young
Francis Juneau
Paola Hawa
Tom Broad
Denis Gignac

Adoptée à l'unanimité.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

01-006-18	Modifications de la signalisation conformément au règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement
------------------	--

ATTENDU QUE le conseil a demandé à la CIT Presqu'Île de modifier son trajet d'autobus retenu dans le secteur sud de la Ville afin de limiter la circulation de ces autobus sur les rues Saint-Pierre, Sainte-Anne et du Collège, tel qu'il appert de la résolution 10-281-17;

ATTENDU QUE l'article 626 paragraphe 5 du *Code de la sécurité routière* permet à une municipalité de prohiber ou restreindre la circulation à tout type de véhicule routier dans les chemins qu'elle indique;

ATTENDU QUE l'article 7 du règlement numéro 769 autorise le conseil à modifier la signalisation par résolution, pour restreindre la circulation de tout véhicule routier ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'interdire la circulation des véhicules routiers de type autobus sur la montée Sainte-Marie et les rues Saint-Georges et Sainte-Élizabeth, à l'exception des autobus scolaires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser le service des travaux publics à procéder à l'installation de panneaux d'interdiction de circuler pour les véhicules routiers de type autobus sur la montée Sainte-Marie et les rues Saint-Georges et Sainte-Élizabeth, à l'exception des autobus scolaires.

Adoptée à l'unanimité.

6. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

01-007-18	Renouvellement de l'entente entre le Cégep John Abbott et la Ville relativement à l'utilisation des installations sportives du Centre sportif Casgrain
------------------	---

ATTENDU QUE l'objectif de cette entente est de définir la méthode et les modalités selon lesquelles le Collège John Abbott et la Ville coopéreront afin que les résidents puissent bénéficier des installations sportives du Centre sportif Casgrain;

ATTENDU QUE cette entente prévoit une subvention municipale de 20 % sur le prix des abonnements au Centre sportif Casgrain pour les résidents;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville le renouvellement de l'entente de service à intervenir entre le Cégep John Abbott et la Ville relativement à l'utilisation des installations sportives du Centre sportif Casgrain par les résidents.

Sous réserve de l'approbation du budget 2018, d'autoriser une dépense maximale de 3 510,00 \$, à même le poste budgétaire 02-701-10-492 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

7. URBANISME

7.1. **DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.2. **PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.3. **AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8. SERVICES TECHNIQUES

8.1. **AUTORISATION DE DÉPENSES.**

01-008-18 Entente intermunicipale – Utilisation d'un site de dépôt de neiges usées de la Ville de Kirkland pour la saison 2017-2018

ATTENDU QUE le tarif est de 2,35 \$/m³ de neige transportée à ce site pour un maximum de 10 000 m³ de neige;

ATTENDU QUE ce tarif exclut les frais de soufflage (1,45 \$/m³) qui sont assumés par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ;

ATTENDU la recommandation du directeur général à l'effet de signer le protocole d'entente avec la Ville de Kirkland quant à l'utilisation de leur site de dépôt de neiges usées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser le directeur général à signer le protocole d'entente avec la Ville de Kirkland quant à l'utilisation de leur site de dépôt de neiges usées pour la saison 2017-2018.

D'autoriser une dépense maximale de 9 400,00 \$, taxes non applicables, pour l'année 2017, et d'un montant de 14 100 \$, taxes non applicables, pour l'année 2018 pour l'utilisation du site de dépôt de neiges usées à même le poste budgétaire 02-330-00-419 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

8.2. CONCLUSION DE CONTRATS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8.5. AUTRES SUJETS**01-009-18 Présentation et approbation du plan/calendrier d'élimination des raccordements inversés (Ri) sur le territoire de la Ville**

ATTENDU QU' en 2014, la Ville a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1.1 du programme Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) relativement aux égouts pluviaux du projet d'infrastructures de la rue Garden City;

ATTENDU QUE le MAMOT a approuvé le paiement de 80% du montant convenu au protocole d'entente;

ATTENDU QUE le dernier versement représentant 20% est conditionnel à la présentation d'un plan / calendrier d'élimination des raccordements inversés;

ATTENDU QUE ce plan doit être entériné par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

D'entériner le plan / calendrier d'élimination des raccordements inversés (Ri) sur le territoire de la Ville joint en annexe « A ».

D'autoriser l'administration municipale à présenter ce plan au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité.

9. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11. FINANCES

11.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

01-010-18 Aide financière aux organismes à but non lucratif – dons / promotions / aides financières
--

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

ATTENDU QUE les demandes correspondent aux critères de la *Politique de dons* de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Denis Gignac

D'octroyer à l'*Association du Hockey Mineur de Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Baie-d'Urfé Inc.* un soutien financier de 10 893,99 \$ pour leur saison 2017-2018 en raison d'une participation de 56 joueurs et résidents de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à même le poste budgétaire 02-701-10-991 du fonds général, sous réserve de l'approbation des crédits nécessaires au budget 2018.

D'octroyer à l'*Association de Ringuette Beaconsfield/Kirkland/Sainte-Anne-de-Bellevue* un soutien financier de 4 942,11 \$ pour leur saison 2017-2018 en raison de la participation de 9 joueuses et résidentes de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à même le poste budgétaire 02-701-10-991 du fonds général, sous réserve de l'approbation des crédits nécessaires au budget 2018.

Adoptée à l'unanimité.

11.2. AUTRES SUJETS

01-011-18 Adoption du budget du mois de janvier 2018

ATTENDU QUE conformément à l'article 474 de la Loi sur les cités et villes, le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE toutefois, lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, la période est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante ;

ATTENDU QUE lorsque, le 1er janvier, le budget n'est pas adopté, le 1/12 de chacun des crédits prévus au budget de l'exercice précédent est réputé adopté ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Francis Juneau

D'adopter un budget de 1 416 946 \$ pour le mois de janvier 2018 représentant le 1/12 de chacun des crédits prévus au budget de l'année 2017 conformément à l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adopté à l'unanimité.

01-012-18 Adoption des comptes

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Dana Chevalier

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 22 janvier 2018	<u>1 290 606,32 \$</u>
+Liste des comptes fournisseurs en date du 31 décembre 2017	<u>252 371,94 \$</u>
Total :	<u>1 542 978,26 \$</u>
Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 22 décembre 2017	<u>215 352,53 \$</u>

Adoptée à l'unanimité.

**01-013-18 Renouvellement de contrat
d'entretien de réseau informatique
2018 - Firme T3i**

- ATTENDU QUE dans le cadre du processus budgétaire de l'année 2018, des crédits de 21 700 \$, avant taxes, ont été alloués pour un contrat d'entretien et de service informatique;
- ATTENDU QUE le contrat d'entretien et de service informatique avec la firme *T3i* venait à échéance le 31 décembre 2017;
- ATTENDU QUE le travail effectué par les employés de la firme *T3i* dans les cinq dernières années ainsi que leur disponibilité rencontrent les besoins actuels de la Ville;
- ATTENDU la recommandation du trésorier à l'effet de renouveler le contrat de service avec cette firme pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 en constituant une banque de 350 heures;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Tom Broad

3423

De renouveler le contrat d'entretien de réseau informatique avec la firme *T3i* pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 en constituant une banque de 350 heures.

Sous réserve de l'approbation des crédits nécessaires au budget 2018, d'autoriser une dépense maximale de 24 949,58 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-190-00-414 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

01-014-18 Autorisation de dépenses à la suite de la conclusion de contrats antérieurs à l'année 2018
--

ATTENDU les résolutions ci-dessous pour lesquelles le Conseil autorise la conclusion de contrats qui se poursuivent en 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser la dépense pour l'année 2018 à même le fonds général de :

Résolution	PROJETS	ESTIMATION DES COÛTS ET AFFECTATION	
03-065-17	Environnement Routier NJR inc. - Collecte sélective	16 727,34 \$	(02-452-00-491)
09-246-15	Excavation Charles Gauthier – Contrat d'éneigement et enlèvement de la neige	158 793,90 \$	(02-330-00-443)
04-113-17	Alvéole – Ruche en milieu urbain	4 081,61 \$	(02-452-30-439)
03-066-17	Transport Rolland Chaperon – Collecte des matières organiques	12 270,61 \$	(02-452-30-491)
03-067-17	JR Services sanitaires - Collecte des ordures ménagères	33 043,23 \$	(02-451-00-436)
04-076-16	Ville de Mont-Royal – Centre d'appels d'urgence	22 282,16 \$	(02-290-00-339)
04-104-17	Michel Guimont Électrique – Entretien réseau d'éclairage	17 109,59 \$	(02-340-00-524)
04-108-16	Centre des Services Partagés du Québec – Services de téléphonie cellulaire	12 736,37 \$	(02-130-00-332)
06-161-16	Leduc Sécurité – Service de réponse aux alarmes dans les bâtiments municipaux	2 311,00 \$	(02-290-00-339)
10-262-17	Agence de sécurité Dynamic Inc. – Agence de sécurité	225 000,00 \$	(02-290-00-451)
11-291-17	K & S Sel Windsor Ltée. – Fourniture de sel	58 775,22 \$	(02-330-00-626)

Adoptée à l'unanimité.

12. ADMINISTRATION ET GREFFE

12.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

12.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

12.3. AUTRES SUJETS**01-015-18 Adoption du code d'éthique et de déontologie des membres des comités de la Ville**

ATTENDU QUE les membres des comités de la Ville peuvent être exposés à de l'information de nature confidentielle et se placer en situation de conflit d'intérêts ;

ATTENDU QUE ce code a pour objectif d'établir des règles déontologiques minimales pour guider ces membres dans l'exercice de leurs fonctions pendant et après leur mandat ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter le Code d'éthique et de déontologie des membres des comités de la Ville daté du 11 décembre 2017 joint en annexe « B ».

Le vote est demandé par monsieur le conseiller Francis Juneau.

Pour :

Dana Chevalier
Ryan Young
Paola Hawa
Denis Gignac

Contre :

Francis Juneau
Tom Broad

Adoptée à la majorité des voix.

13. RESSOURCES HUMAINES**13.1. CONTRATS ET ENTENTES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13.2 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

14. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÉGLEMENTS**01-016-18 Présentation du projet et avis de motion du règlement numéro 764-1 modifiant le règlement numéro 764 relatif à des mesures touchant l'occupation et l'entretien des bâtiments afin d'élargir sa portée à tout le bâtiment**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, présente le projet de règlement numéro 764-1 et donne un avis de

motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement modifiant le règlement 764 relatif à des mesures touchant l'occupation et l'entretien des bâtiments afin d'élargir son champ d'application à tout le territoire de la Ville, d'élargir sa portée à tout le bâtiment et d'octroyer plus de pouvoir d'intervention à l'autorité compétente.

01-017-18 Présentation du projet et avis de motion du règlement numéro 799 sur la taxation 2018

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, présente le projet de règlement numéro 799 et donne un avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement sur la taxation en vigueur pour l'année 2018.

01-018-18 Présentation du projet et avis de motion du règlement numéro 800 relatif aux tarifs pour l'année 2018

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, présente le projet de règlement numéro 800 et donne un avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement relatif aux tarifs applicables pour l'année 2018.

01-019-18 Présentation du projet et avis de motion du règlement numéro 801 sur les modalités de publication des avis publics

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, présente le projet de règlement numéro 801 et donne un avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement sur les modalités de publication des avis publics afin que ceux-ci soient dorénavant publiés sur le site Internet de la Ville. Une copie papier de ces avis publics sera affichée sur les babillards d'entrée de l'Hôtel de Ville, de la bibliothèque et du Centre communautaire Harpell.

01-020-18 Présentation du projet et avis de motion du règlement numéro 803 sur le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, présente le projet de règlement numéro 803 et donne un avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement sur le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et remplaçant le règlement numéro 759 et ses amendements. Notamment, le conseil y ajoutera des normes afin de proscrire toute forme de harcèlement à l'égard des membres du conseil et des employés municipaux.

15. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 12 décembre 2017 au 15 janvier 2018;
- Liste des commandes du 1^{er} décembre 2017 au 31 décembre 2017;
- Liste des embauches de préposé(e)s à la patinoire – Services des loisirs;
- Embauche d'une aide-bibliothécaire auxiliaire;
- Procès-verbal de correction de la section *DÉPÔT DE DOCUMENTS* des procès-verbaux des mois de juin 2014, mars 2016, mai 2017, juillet 2017 et octobre 2017;
- Procès-verbaux des séances ordinaires du 9 juin 2014, 14 mars 2016, 8 mai 2017, 21 août 2017 et 2 octobre 2017;
- Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de Mme Dana Chevalier.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

01-021-18 Levée de la séance

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h 00.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Me Catherine Adam
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-12030